



Notaires de France

— DANS LE MONDE —



↔ EN LIEN DIRECT

MISSION SUR LE FONCIER EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Une délégation de CSN International a effectué une mission en Polynésie française dans le cadre d'un appel d'offres initié par le gouvernement polynésien pour la réalisation du schéma directeur du foncier pour les 15 prochaines années.

PAGE 3



📺 À L'AFFICHE

URBANISATION GALOPANTE EN AFRIQUE : DÉFIS ET SOLUTIONS

Le Conseil supérieur du notariat (CSN) a organisé un webinaire international le 1^{er} juillet 2021 sur les défis et les solutions à l'expansion urbaine en Afrique.

PAGE 5

💬 PAROLES DE...



FABIENNE JAULT

Coprésidente de l'association Trans Europe Experts

PAGE 5

📄 LE BILLET



LA FRANCOPHONIE, DES VALEURS PARTAGÉES

Par Laurent Dejoie, président de l'ANF

PAGE 2

👁️ VU DE LÀ-BAS

POUR TOUT SAVOIR SUR L'EXPATRIATION

S'expatrier ne s'improvise pas. Avant tout départ, il est important de se renseigner sur les conséquences matrimoniales, juridiques et fiscales d'une vie hors de France.

PAGE 5

🌍 TOUR DU MONDE DES NOTARIATS

ENTRETIEN AVEC ROLAND GINTENREITER

Vice-président du Conseil national du notariat autrichien

Les conséquences de la pandémie mondiale, l'utilisation des nouvelles technologies, la coopération avec le notariat français sont parmi les sujets abordés.

PAGE 4

🎯 FOCUS

LES NOTARIATS FRANÇAIS ET ITALIEN RENFORCENT LEUR COOPÉRATION

Une délégation du Conseil supérieur du notariat s'est rendue à Rome le 14 juillet 2021 pour une rencontre bilatérale avec le notariat d'Italie.

PAGE 2

⚙️ L'EXPERTISE

L'UNIVERSITÉ 2021 DU NOTARIAT MONDIAL CONSACRÉE À LA SÉCURITÉ JURIDIQUE

L'Université Jean-Paul Decorps de l'Union internationale du notariat se tient sous la forme de visioconférences et d'échanges à distance en raison de la Covid-19.

PAGE 6

La Francophonie, des valeurs partagées

par Laurent Dejoie, président de l'Association du notariat francophone



À l'aube de mon nouveau mandat en qualité de président de l'Association du notariat francophone, j'ai à cœur de rappeler les valeurs fortes qui unissent l'ensemble des 28 notariats francophones membres de notre association.

CES NOTARIATS D'EUROPE, d'Afrique, et même d'Amérique avec nos amis québécois, sont solidaires pour améliorer la sécurité juridique dans le monde et mènent depuis bientôt 30 ans des projets ambitieux dans ce domaine. Nous avons ainsi, de manière volontariste, apporté notre expertise dans les questions foncières avec la mise en avant du titre-ment, à savoir la délivrance de titres de propriété y compris sur des petites parcelles afin de permettre aux populations de sécuriser leur quotidien. Nous sommes également fiers du rôle fédérateur et reconnu que les notaires

francophones jouent pour défendre la cause des enfants sans identité auprès des États, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. Aussi nous renouvelons solennellement nos engagements :

- Développer les liens, échanger les expériences et faciliter la coopération entre les notariats francophones ;
- Promouvoir nos valeurs : la sécurité juridique, la liberté contractuelle et l'équilibre des conventions dans le cadre d'un État de droit ;
- Contribuer dans un cadre international à la formation des notaires et de leurs collaborateurs.

Nous réaffirmons notre volonté d'être des acteurs de l'avenir : la digitalisation des échanges et des pratiques, l'accompagnement juridique du développement et le rayonnement de la francophonie. Aussi est-ce un honneur pour nous d'accueillir dans quelques semaines dans la maison des Notaires de France la réunion des représentants français des 16 réseaux institutionnels de la Francophonie organisée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

FOCUS

Les notariats français et italien renforcent leur coopération

Une délégation du Conseil supérieur du notariat s'est rendue à Rome le 14 juillet 2021 pour une rencontre bilatérale avec le notariat d'Italie. À cette occasion, David Ambrosiano, président du CSN, et Valentina Rubertelli, présidente du Consiglio Nazionale del Notariato (CNN), ont reconduit leur accord de coopération pour une durée de deux ans. Cette reconduction s'inscrit dans la dynamique impulsée par la récente visite du président italien Sergio Mattarella en France le 5 juillet 2021 et l'annonce de la prochaine signature entre le deux pays, d'ici à la fin de l'année, du Traité du Quirinal. Dans le cadre de son déplacement en Italie, la délégation du CSN a été reçue par l'ambassadeur de France, Christian Masset, au Palais Farnèse, siège de l'ambassade de France.

LE PREMIER ACCORD entre les notariats français et italiens, signé en 2017, avait pour objet de faciliter la coopération pratique entre notaires. Il a notamment permis la réalisation d'un vade-mecum sur les procurations franco-italiennes. Le récent accord traduit une volonté partagée de renforcer et d'élargir la coopération dans plusieurs domaines.

Sur le plan politique, notariats français et italiens échangent déjà des informations sur les évolutions statutaires et législatives de leur pays respectif. Il s'agit aujourd'hui de se concerter en amont des échéances européennes et internationales pour parvenir à des synergies, particuliè-



rement au sein du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) qui regroupe 22 membres et de l'Union internationale du notariat (89 pays). Le calendrier ouvre des perspectives : en 2022, l'Italie présidera le CNUE et la France exercera la présidence du Conseil de l'UE.

Les nouvelles technologies sont également un champ d'intérêt commun. Les deux notariats sont très avancés dans leur utilisation et chacun dispose d'une structure dédiée, l'Association pour le développement du service notarial (ADSN) côté français et Notartel, côté italien. Les notaires italiens ont mis en place récemment l'acte authentique électronique reçu en comparution à distance tandis qu'en France cette même comparution à distance a été légalisée depuis novembre 2020 pour les procurations. D'autres questions nourrissent la réflexion comme la chaîne de blocs (Blockchain), l'identification et la signature numérique, ou encore l'interconnexion des registres, notamment celui des testaments.

Parmi les autres sujets évoqués : la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et l'accès au droit des ressortissants expatriés. Pour ce faire, il a été convenu d'organiser des réunions d'information juridique gratuite à Rome, à l'automne 2021, au Palais Farnèse et à Paris, courant 2022.



↔ EN LIEN DIRECT

Mission sur le foncier en Polynésie française

Une délégation de CSN International a effectué une mission en Polynésie française du 19 au 31 juillet 2021 dans le cadre d'un appel d'offres initié par le gouvernement polynésien pour la réalisation du schéma directeur du foncier pour les 15 prochaines années. Pierre Becqué, membre de la délégation, témoigne.

CSN INTERNATIONAL a remporté l'appel d'offres en décembre 2020 mais la pandémie mondiale de Covid-19 a retardé durant de longs mois notre premier déplacement en Polynésie française. Ce vaste territoire comprend plus de 100 îles dans le Pacifique Sud et s'étend sur plus de 2 000 km. Après un long périple entamé le 18 juillet, nous voici enfin à pied d'œuvre. J'accompagne mes deux confrères, Didier Nourissat et Étienne Mamelli, Jean-François Dalbin, ancien président de l'Ordre des Géomètres-experts, Willy Giacchino, secrétaire général de CSN International et nous retrouvons sur place trois experts, Alain Moyrand, maître de conférences à l'Université de Polynésie, spécialiste de droit public, Warren Dexter, ancien conservateur des hypothèques et Poerava Guilloux, notaire assistant à Papeete.

UNE GOUVERNANCE FONCIÈRE APAISÉE – L'objectif de notre travail est de trouver des solutions adaptées à la Polynésie pour lui permettre, soit de sortir des innombrables et importantes indivisions sur les terres et les atolls, soit de faciliter une gestion apaisée socialement et économiquement des indivisions pour ceux qui souhaitent y demeurer. L'intégralité de notre première mission s'est déroulée à Papeete mais nous savons qu'il faudra visiter plusieurs autres îles polynésiennes dont les règles applicables en matière foncière diffèrent.

UN PROGRAMME CHARGÉ – Sur place, nous avançons à pas cadencés, multipliant les rencontres destinées à se faire in situ et en direct une idée précise des problèmes du foncier. Ainsi, nous avons eu des échanges fructueux avec tous les acteurs du foncier : magistrats, notaires, géomètres, généalogistes, avocats, médiateurs, associations familiales, collège des experts et bien sûr avec tous les responsables de la direction des Affaires foncières (DAF). De même, nous avons été reçus par de nombreux responsables politiques notamment le président de la Polynésie, Édouard Fritch, le vice-président Tearii Te Moana Alpha, le président de l'Assemblée de Polynésie, Gaston Tong Sang, le ministre du Logement, Jean-Christophe Bouissou, deux sénateurs, une députée, les directeurs de cabinet des ministres de l'Économie et du Tourisme, la direction de l'Équipement et la secrétaire générale-adjointe du Haut-Commissariat.

DES OBSTACLES À SURMONTER – Malgré l'emploi du temps chargé, notre équipe a apprécié le déroulement de la mission dans une ambiance décontractée et conviviale même si la plupart de nos interlocuteurs a conscience de la complexité des enjeux. En effet, il y a une grande disparité d'opinions en matière foncière auxquelles s'ajoutent des difficultés liées au poids de l'histoire et de la culture souvent aussi importantes que les aspects juridiques. Nous avons toutefois acquis la certitude que le droit de l'État ne peut se satisfaire de la situation actuelle et qu'il faudra trouver des adaptations locales. La volonté politique du gouvernement est incontestable. Les problématiques identifiées nourriront notre prochaine mission prévue d'ici à la fin 2021, avant la restitution et la présentation du rapport final comportant nos recommandations prévues en mars 2022.

Entretien avec Roland Gintenreiter

Vice-président du Conseil national du notariat autrichien



À l'instar de tous les notariats du monde, le Conseil national du notariat autrichien a subi les conséquences de la pandémie mondiale. Il a très vite surmonté les difficultés grâce au recours aux outils numériques déjà largement utilisés avant la crise sanitaire. Ce notariat moderne prépare activement l'avenir, un avenir qui donne une large place aux nouvelles technologies sans rien céder sur la sécurité juridique, et en préservant la qualité de relations conviviales et efficaces avec les clients. Roland Gintenreiter, vice-président du Conseil national du notariat autrichien, répond à nos questions.

Quelles sont les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur le notariat autrichien ?

La pandémie a incité le notariat autrichien à accélérer la numérisation de ses activités. Vu la nécessité impérieuse d'assurer des prestations juridiques notariales sans contact physique direct, les possibilités de fournir ces services en ligne ont été élargies dès avril 2021. Les connaissances fondamentales et les dispositions légales relatives à la mise en place du processus de création en ligne d'une SARL assistée par notaire sont disponibles depuis 2019. Dès 2020, la demande pour l'utilisation des outils numériques s'est fortement accrue.

Comment la crise sanitaire a-t-elle transformé la pratique notariale en Autriche ?

Pendant le premier semestre, l'interdiction quasiment générale de tous contacts physiques a paralysé le quotidien des notaires d'Autriche. Peu après, la réouverture de la majorité des offices a été rendue possible, mais les contacts avec les clients ont fait l'objet de mesures préventives. Les notaires ont repris leurs activités en utilisant plus fréquemment le téléphone et la vidéoconférence. L'accès aux études a été réglementé et la distanciation physique a été respectée dans les locaux. Après la frayeur qui a frappé le monde entier, la

demande en services notariaux a repris son volume d'avant-pandémie.

Qu'envisagez-vous en matière de nouvelles technologies ?

Depuis bon nombre d'années, les outils électroniques constituent en Autriche une des bases des services notariaux. Pour citer quelques exemples :

- CyberDOC, les archives électroniques des actes du notariat autrichien, assurent depuis 2007 l'enregistrement sécurisé et durable des actes authentiques et les transactions juridiques électroniques avec les tribunaux ;
- La Banque fiduciaire du notariat (Notartreuhandbank) est une banque spécialisée entièrement numérisée pour les opérations notariales depuis 1997.

La législation adoptée dans le contexte de la pandémie de Covid-19 a permis la numérisation de pratiquement tous les services juridiques dès le printemps

2020, à l'exception des actes comportant des dispositions testamentaires. Ces dispositifs sont désormais inscrits dans la loi de façon permanente.

LE CHIFFRE

528

c'est le nombre de notaires exerçant actuellement en Autriche auxquels s'ajoutent 592 candidats notaires.

Et à l'avenir ?

Nous avons l'intention, d'une part, de rendre les outils existants plus conviviaux, plus efficaces et plus attrayants pour les

notaires et leurs clients et, d'autre part, d'en développer de nouveaux là où ils seront utiles. Le notariat autrichien tient à ce que la technologie réponde aux besoins et aux exigences des notaires et non l'inverse. Parallèlement, nous nous efforçons de digitaliser les activités classiques que sont l'authentification des actes ou les opérations fiduciaires. Dans ce monde tourné vers le numérique, nous sommes attentifs à la sauvegarde des valeurs notariales. Reste à identifier la contribution que peut apporter le notariat en la matière. Nous observons les évolutions intervenant dans l'univers du Legal Tech. Tout développement susceptible d'avoir une incidence technique et/ou juridique sur la numérisation de la profession notariale est analysé et le cas échéant, anticipé.

Quels sont les défis qui se posent actuellement au notariat autrichien sur le plan international ?

Sur le plan international, le notariat autrichien est concerné, outre le défi permanent que constitue la réglementation de la profession, par la numé-

risation, non seulement du domaine judiciaire mais de l'ensemble du quotidien. Cela va de l'accès aux données et de leur utilisation, en passant par l'identification électronique, jusqu'à la coopération et l'interopérabilité électroniques transfrontalières. Nous considérons que les dispositifs techniques sont des instruments additionnels de fourniture de services. L'objectif consiste à transposer des solutions juridiques en tenant compte autant que possible de l'ensemble des intérêts sans renoncer à la sécurité juridique. L'accélération et la simplification sont toujours des mots-clés. Même si l'optimisation des processus est un objectif, le seul gain en vitesse n'est pas le but ultime. La consultation personnalisée, la protection contre toute pratique déloyale, l'établissement de contrats tenant compte des besoins individuels des clients, doivent rester les objectifs centraux. La technologie ne doit pas être un but en soi. Le choix se fonde sur les spécificités du projet en question et non pas sur les tendances actuelles. Ce principe doit être appliqué au sein du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) au niveau européen.

Quels sont vos rapports avec le notariat français ?

S'agissant du développement technique et de la numérisation, nous entretenons des échanges étroits avec le Conseil supérieur du notariat. Nous avons plusieurs fois été invités à participer en France à des manifestations et des rencontres sur des thèmes importants comme « L'acte à distance » et « La création en ligne de sociétés ». De leur côté, nos confrères du notariat français sont venus à Vienne assister à la présentation de nos systèmes. Par ailleurs, nous entretenons des échanges actifs au sujet de projets politiques et des réglementations d'envergure déployés à Bruxelles et par le CNUE. Même si pour le moment nous n'avons pas de projets de coopération concrets, il est parfaitement concevable, qu'un jour, nous mettions sur pied un tel projet commun.

Quelle est votre vision de l'avenir du notariat ?

En 2020, le notariat autrichien a lancé le projet d'avenir N2033 visant à l'élaboration à moyen et à long terme d'un plan stratégique pour le notariat. Avec le concours d'experts externes et de nombreux confrères, des objectifs, des champs d'action et des projets ont été imaginés selon la méthode des scénarios. Au cours des années à venir et sur la base de cette stratégie commune, des projets seront réalisés de manière structurée, qui ne manqueront pas de consolider la position du notariat dans la société comme prestataire de services juridiques moderne et innovateur.

Urbanisation galopante en Afrique : défis et solutions



📺 LIRE LA VIDÉO

Plus d'un milliard d'habitants vivent aujourd'hui en Afrique sub-saharienne et ils seront deux fois plus d'ici à 2050. Les villes font face à une urbanisation galopante : dans une quinzaine d'années, Lagos abritera 77 millions d'habitants, Kinshasa, 61 millions et Abidjan, 21 millions. Le Conseil supérieur du notariat (CSN) a organisé un webinar international le 1^{er} juillet 2021 sur les défis et les solutions à l'expansion urbaine en Afrique. Y ont participé le directeur pour l'Afrique d'ONU-Habitat, un représentant de la République de Maurice, deux notaires africaines et plusieurs des membres de l'équipe pluridisciplinaire créée par le CSN pour accompagner les États et les acteurs de l'urbanisme sur les questions foncières.



📺 LIRE LA VIDÉO

PAROLES DE...

Fabienne Jault

Coprésidente de l'association Trans Europe Experts

FABIENNE JAULT est la coprésidente de l'Association Trans Europe Experts, créée en 2009 pour améliorer la participation des juristes dans l'élaboration du droit européen et renforcer leur intérêt pour les questions juridiques européennes. Trans Europe Experts réunit des universitaires, des professionnels du droit et des personnalités de tous horizons : politique, économique, social, associatif. Fabienne Jault présente Trans Europe Experts, ses domaines d'intervention, la coopération avec le Conseil supérieur du notariat et les grands enjeux juridiques de l'Union européenne à l'heure où la France va en assurer la présidence à partir de janvier 2022.

👁️ VU DE LÀ-BAS

Pour tout savoir sur l'expatriation



Plus de 2 millions de Français vivent à l'étranger pour y travailler, poursuivre des études ou simplement y passer des jours paisibles. S'expatrier ne s'improvise pas.

Avant tout départ, il est important de se renseigner sur les conséquences matrimoniales, juridiques et fiscales d'une vie hors de France. Le Guide juridique de l'expatriation du Conseil supérieur de notariat répond à beaucoup de questions.

Le Guide juridique de l'expatriation est un document de 78 pages particulièrement pratique et facile à consulter. Il se présente sous la forme de fiches, avec des cas pratiques et des liens utiles, réparties en quatre catégories :

COUPLE ET FAMILLE

- Déterminer le régime matrimonial à défaut de contrat de mariage
- L'intérêt du contrat de mariage dans un contexte international
- La modification du régime matrimonial
- Choisir la communauté universelle
- Éviter le changement automatique de régime matrimonial
- Conclure un partenariat civil à l'étranger
- Divorce et résidence à l'étranger
- Divorce « sans juge » et Français résidant à l'étranger
- Mariage entre personnes de même sexe et résidant à l'étranger

FISCALITÉ

- La fiscalité des donations et des successions internationales
- L'impôt sur la fortune immobilière

- La notion de domicile fiscal
- Les plus-values immobilières des non-résidents
- Fiscalité des successions internationales
- Fiscalité des donations
- Rapatrier des fonds de l'étranger
- La fiscalité des revenus locatifs de source française

FORMALITÉS

- Établir une procuration à l'étranger
- Comment faire établir un acte authentique à l'étranger ?
- Faire légaliser un acte à l'étranger

DONATIONS ET SUCCESSIONS

- Prendre des dispositions testamentaires à l'étranger
- La donation entre époux en France produit-elle ses effets à l'étranger ?
- Établir une donation-partage en incluant des biens situés à l'étranger
- La Société civile immobilière comme outil de transmission
- Conclure un mandat de protection future à l'étranger
- Résidant à l'étranger et possédant des biens dans ce pays et en France, quelle sera la loi applicable à ma succession ?
- Le règlement UE n°650/2012 du 4 juillet 2012 sur les successions internationales

Pour compléter son information, il est souvent utile de prendre conseil auprès d'un notaire. Pour en trouver un, consultez [Les annuaires des notaires de France](#).

Le Guide juridique des Français à l'étranger [est téléchargeable](#).

L'Université 2021 du notariat mondial consacrée à la sécurité juridique



L'Université « Jean-Paul Decorps¹ » de l'Union internationale du notariat (UINL) se tient cette année encore sous la forme de visioconférences et d'échanges à distance en raison de la crise sanitaire mondiale de Covid-19. Elle a débuté le 5 juillet et se termine le 27 octobre 2021. Elle regroupe 95 étudiants de 33 pays, dont quatre Françaises sélectionnées par le Conseil supérieur du notariat.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'UNIVERSITÉ DU NOTARIAT MONDIAL est une formation académique qui a pour objectif principal la compréhension et l'application de notions de droit comparé et de droit international. L'édition 2021 consacrée à « La fonction notariale et l'acte authentique du notaire dans un contexte digital » s'inscrit dans un cadre triennal (2020-2022) dédié au thème général « Le notaire : un acteur majeur de la sécurité dans le droit continental : Protection du citoyen – Protection de la société ». La formation ouverte aux candidats notaires, notaires stagiaires ou jeunes notaires se fonde sur l'échange de bonnes pratiques notariales.

QUEL CONTENU ?

Les étudiants ont été répartis selon 4 modules :

- La famille : cours sont assurés par la présidente de l'UINL, Cristina Noemi Armella, docteure en notariat (Argentine) ;
- La personne avec Christine Morin, professeure à la faculté de Droit de l'Université Laval (Québec) ;
- Les successions par Michel Grimaldi, professeur en Droit privé à l'université Paris-2 Panthéon-Assas ;
- Le patrimoine avec Luc Weyts, professeur à l'université catholique de Louvain (Belgique).

VERBATIM

- **France Malepart, notaire (Vernet-les-Bains)** : « Je participe au module dédié à la personne. La personne est au cœur de notre métier. Le passage au numérique soulève de nombreuses questions notamment sur la vérification par le notaire du consentement libre et éclairé de la personne participant à l'acte à distance. De mon point de vue, il me semble essentiel de connaître les autres notariats du droit continental. Il ne peut perdurer que si l'ensemble des notaires travaillent dans le même sens et dans un but commun. »
- **Justine Gaulain, notaire stagiaire (Sablé-sur-Sarthe)** : « Travaillant dans un service Droit de la famille, je m'occupe plus parti-

culièrement du règlement des successions, ce qui explique ma participation au module Successions. L'objectif du professeur Michel Grimaldi, par ses interventions et par son questionnaire adressé aux étudiants, est de pouvoir observer les règles et les pratiques notariales de chaque pays participant en matière de libéralités et de règlement successoral mais aussi d'étudier l'évolution technologique du notariat dans chaque pays, acte électronique, signature à distance, etc. Cette formation est une ouverture d'esprit sur le monde et sur les règles et les pratiques des autres pays. »

- **Barbara Tobelaim, notaire à Paris** suit les cours du module sur la personne : « Cette université est l'occasion de suivre une formation en découvrant les pratiques des notaires dans le monde et de pouvoir échanger avec d'autres étudiants ou notaires ... Elle permet aussi une réflexion sur les nouvelles technologies au sein de notre profession et de développer des contacts avec des notaires qui pourront m'aider à régler des problématiques lorsqu'un dossier nécessite la connaissance et/ou l'intervention d'un professionnel d'un autre pays. »

Les travaux de l'université seront présentés lors du 30^e Congrès international triennal de l'UINL qui se tiendra du 24 au 26 novembre 2022 à Mexico, capitale du Mexique.

EN SAVOIR PLUS :

Union internationale du notariat

🕒 AGENDA

À ne pas manquer

12.10.2021

Réunion des réseaux de la société civile francophone au Conseil supérieur du notariat.

du 21 au 23.10.2021

32^e Colloque des notaires de droit civil d'Europe centrale à Siófok en Hongrie.

26.10.2021

Rencontres notariales à l'Ambassade de France à Singapour, en visioconférence.

20 et 21.11.2021

18^e sommet mondial de la Francophonie à Djerba en Tunisie.

1. Jean-Paul Decorps a été président de l'Union internationale du notariat de 2011 à 2013. Il a également été président du Conseil supérieur du notariat français (1998-2000) et de l'Association du notariat francophone (2002-2007).

